

Vivre à Longvilliers



SEPTEMBRE 2013

Au Sommaire

Le Parc Relais du Plessis Mornay
Le compte rendu du Conseil du 14 juin 2013
Le Plan Local d'Urbanisme
Qualité de l'eau
Mairie info
Écoles
Les journées du Patrimoine
Patrimoine, le moulin de La Bête
Centre Communal d'Action Sociale
Culture et Loisirs à Longvilliers
Les Archers de Gui le Rouge
Comité des Fêtes
L'Union de Rochefort-Longvilliers
Bibliothèque de Rochefort
Quizz, êtes-vous un bon voisin ?
La Fête des voisins
Reportage photos

4 Route de Rochefort
78730 LONGVILLIERS
Tél : 01.30.41.33.96
09.64.38.87.19

Fax : 01.30.41.46.18

Ouverte au public:
Mardi et Jeudi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h

mairie.longvilliers@wanadoo.fr
<http://longvilliers.free.fr>

LE PARC RELAIS DU PLESSIS MORNAY

Le vendredi 5 avril 2013 à 11h00, le Parc Relais du Plessis Mornay était inauguré et arrosé par une pluie diluvienne, en présence de Monsieur Jean-Frédéric Poisson, Député de la 10^{ème} circonscription des Yvelines et Président de la CCPFY, Monsieur Yves Vandewalle, Vice-Président du Conseil Général des Yvelines et Président du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, Monsieur Alain Schmitt, Président du Conseil Général, Madame Ghislaine Sénée, représentant le Conseil Régional et le Syndicat des Transports d'Ile de France, Monsieur Jean-Claude Vanhauwe, Président du S.I.C.S.A, Madame Christine Boutin et Monsieur Jean-Louis Barth, Conseillers Généraux, Monsieur Loïc Rocard, Directeur Général de Cofiroute Vinci Autoroutes, Monsieur Frédéric Alphand, Directeur des Routes et des Transports du Conseil Général, Monsieur Gilles Morin, Chef du Service Territorial Centre et Sud, vos élus de Longvilliers et de nombreuses personnes représentant les différentes collectivités.

Un projet qui se termine après de nombreuses années de réunions, de recherche de terrains, de financeurs, de maître d'ouvrage.

Cela étant dit, malgré les exigences de tous les participants, le résultat de l'ouvrage est remarquable.

Je ne citerai pas une nouvelle fois tous les participants et l'action prépondérante de certains d'entre eux, mais je tiens à les remercier une dernière fois.

J'ai émis le vœu de conserver le "parc provisoire" pour envisager l'avenir. Cette éventualité avait été reprise par notre Député et les élus du Conseil Général et Régional. Mais le montage du dossier, les conventions entre les parties, le cahier des charges et les appels d'offres nous obligeront malheureusement à revenir à la situation antérieure.

Pour l'instant, nous avons observé une bonne fréquentation du parc relais estimée à environ 90% d'occupation, avec une rotation dans la journée et donc sans stationnement sauvage pour l'instant...pourvu que cela dure.



De gauche à droite:

- M. Loïc Rocard, Directeur général de Cofiroute Vinci Autoroutes
- M. Frédéric Alphand, Directeur des Routes et des Transports
- M. Jean-Frédéric Poisson, Député de la 10^{ème} circonscription des Yvelines et Président de la CCPFY
- M. Alain Schmitz, Président du Conseil Général des Yvelines
- M. Marc Alles, Maire de Longvilliers
- M. Jean-Claude Vanhauwe, ancien Président du Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Arnoult
- M. Jean-Louis Barth, Conseiller général du Canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines
- M. Yves Vandewalle, Président du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- M. Christine Boutin, Conseillère générale du canton de Rambouillet

Le Conseil Municipal

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ALLES, Maire. **Etaient présents** : Ms ALLES, CHANCLUD, CRISTOFOLI, GEORGE, ZUMBIEHL, CORDIER, LECACHEUX et Mme DUPONT. **Etaient absents** : Mme LACROIX qui donne pouvoir à M.CORDIER, Mme LEFEVRE et M. MAILLET. **Secrétaire de séance** : M. LECACHEUX. **M. le Maire demande** aux conseillers municipaux leur accord pour rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : périmètre du terrain pour la station d'épuration de La Bête et supprimer : mise en place de la vidéo protection sur la commune, la sous-préfecture n'ayant pas envoyé de documentation. Le CM accepte. Le compte rendu de la séance du 29 mars 2013 est adopté à l'unanimité.



Plan Local d'Urbanisme :

Le bureau d'études GILSON est venu présenter l'état d'avancement du dossier. M. GILSON rappelle la procédure et précise que lorsque les études et le projet d'urbanisme sont jugés satisfaisants, une délibération du conseil municipal arrête le projet PLU (probablement en septembre), il est soumis à la consultation des divers services, suivi d'une enquête publique où toute personne peut noter ses remarques. Le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour rendre son rapport. Le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité pour approuver le PLU. M. GILSON signale que la Direction Départementale des Territoires et le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ont participé activement aux différentes réunions et apporté une aide précieuse. M. GILSON a présenté aux conseillers les orientations générales et le plan de zonage détaillé hameau après hameau.

DELIBERATIONS acceptées à l'unanimité :

26* Tarif de stationnement sur le domaine public suite à autorisation de tournage de film : Suite aux tournages de film récurrents sur la commune Mme DUPONT propose un tarif journalier par véhicule pour le stationnement sur la voie publique et un tarif pour la production d'acte administratif.

27* PNR- Demande de subvention pour la restauration du pavage extérieur autour de l'Église : Le Parc Naturel Régional propose une aide avec un taux de subvention de 70%, avec un montant maximum de l'aide versée HT de 23 000€. Les travaux s'élèvent à 20 292€ HT.

28* Décision Modificative au budget 2013-M14 : Subvention à l'USSA : Au Budget Primitif 2013 une subvention de 552€ avait été allouée à l'USSA soit 12€ versé par personne adhérente, en raison du nombre plus important d'adhérents, le montant alloué doit être de 588€.

29* Balayage mécanique : Contrat avec la société ESV (Europe Services Voirie) : Le coût mensuel est de 341.10€ HT, la fréquence des interventions passe de 12 mois à 10.

30* Création d'un caveau provisoire supplémentaire dans le cimetière communal : M. le Maire propose de créer un nouveau caveau provisoire de quatre places.

31* CCPFY : Adhésion à un groupement dans le cadre du marché « Fourniture de papier pour impression et reprographie » : La CCPFY nous propose d'adhérer à ce marché. Les tarifs sont intéressants, le Conseil Municipal nomme à la commission d'Appel d'Offres M. ALLES titulaire et M. CHANCLUD suppléant.

32* Modification du périmètre du terrain pour la création de la nouvelle station d'épuration située à La Bête : Le conseil municipal avait autorisé l'achat de 1 997 m² de terrain alors que le projet concernait la filière boues activées. Seule la filière avec zone d'épandage plantée de roseaux est subventionnable à 80% mais nécessite l'acquisition d'une plus grande surface. M. le Maire est autorisé à acheter une superficie totale de 3 974 m² à 0.50€ le mètre carré, Hors Taxe, hors droit et hors frais de notaire et à signer tous actes s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES :

Projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage : Le Préfet des Yvelines demande un avis sur ce projet ; en l'absence de délibération l'avis sera considéré comme favorable. Le Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer.

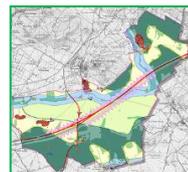
FPIC : (Fond national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales). La loi de Finances 2013, en modifiant le mode de calcul a fortement augmenté la contribution du territoire de la CCPFY. Dès 2012, la CCPFY a été contributrice pour un montant de 90 765€, elle versera en 2013 : 212 153€ en ne prenant à sa charge que la partie de droit commun. Longvilliers versera en 2013, 6 008€ pour atteindre 20 938 € en 2016 si le calcul ne change pas.

CCPFY : Représentativité : La communauté de communes est administrée par un organe délibérant : le conseil de Communauté composé de délégués des communes membres. Jusqu'à présent il y avait 2 délégués par commune et 1 délégué supplémentaire par tranche de 5 000 habitants soit 56 membres. Désormais la loi encadre cette représentativité et propose plusieurs répartitions possibles. La CCPFY va délibérer prochainement sur la variante retenue. La séance est levée à 23h30.

3H30.

Plan Local d'Urbanisme

L'élaboration du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) suit son cours, nous avons présenté le P.A.D.D (Plan d'Aménagement et de Développement Durables) lors de la **réunion publique du 28 juin 2013 à 20h30** devant une petite vingtaine de personnes.



Monsieur Gilson a présenté et commenté les différentes cartes que constituent le P.A.D.D. Monsieur Gilson ou les élus ont répondu aux questions qui ont suivi l'exposé. Les cartes sont visibles en Mairie et un registre est ouvert pour y noter vos interrogations ou suggestions.

La soirée s'est terminée par une petite coupe de champagne afin de laisser aller la discussion sur l'avenir de la commune.

Nous avons convié les personnes présentes à la prochaine réunion publique du 4 septembre 2013 à 20h00 dans la salle du Conseil Municipal pour la présentation par le Cabinet Gilson du plan de zonage.



Travaux de voirie

Les travaux de voirie 2013 consiste à poursuivre la campagne d'Enrobé Coulé à Froid (E.C.F) qui permet une sorte d'imperméabilisation de nos routes et évite ainsi une dégradation accélérée due à l'action cumulée des pluies et du gel durant l'hiver. Cette année, la boucle de Reculet et la rue partant du lavoir de La Bête jusqu'au début du chemin d'Angervilliers sont programmées.

La réfection de bordures de trottoir à La Bête, la pose de caniveaux et la reprise de canalisation d'eaux pluviales au hameau de Saint Fargeau amélioreront l'écoulement des eaux pluviales.

Avec l'aménagement d'accotements et la réfection de la place, les riverains de Reculet accéderont à leurs propriétés avec plus de confort.

Par ailleurs, nous avons procédé au rebouchage de trous en formation sur l'ensemble de la commune.

L'ensemble des travaux réalisés cette année par l'entreprise Colas, représente 140 000 euros T.T.C.

L'Intercommunalité a effectué les travaux d'entretien sur l'ensemble des voies transférées par la commune courant juin. En septembre et octobre, la pose des CC2* en direction de Bouc Etourdi sera réalisée par la société Ceviller et l'entreprise Colas sera chargée de la route de Bonnelles vers La Bête en partant de la limite de commune.

*CC2 : type de bordure



Inondations

Les hameaux du Bouc Étourdi et de La Bête ont été particulièrement affectés par les orages répétés du mois de juin entraînant l'inondation de terrains bâtis.

Certaines inondations seraient largement évitables si l'entretien était réalisé par les riverains « *Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau.* » : article L215-14 du code de l'environnement.

Des courriers ont été adressés par le gestionnaire des rivières à la suite de l'inspection du Rouillon au Bouc Étourdi, avec la possibilité de recourir à la Police de l'eau si l'entretien n'était pas réalisé dans un court délai.

Sur le hameau de La Bête, les prairies et le lavoir font office de réservoir naturel limitant ainsi l'impact sur les propriétés bâties.

QUALITÉ de L'EAU à LONGVILLIERS (année 2012)



AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2012 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...)

Paramètres / Analyses	Bouc étourdi	Bourg - Petit Plessis Reculet - *La Bête
Origine de l'eau	Eau souterraine Forages de Longvilliers	Eau souterraine Forage de Rochefort
Gestion assurée par	VEOLIA Eau Essonne	Syndicat des Eaux d'Ablis
Bactériologie <i>Absence exigée</i>	Eau d'excellente qualité bactériologique Prélèvements : 4	Eau d'excellente qualité bactériologique Prélèvements : 7
Nitrates Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. <i>Ne pas dépasser 50 mg/L</i>	Eau contenant peu de nitrates Moyenne : 20 mg/L Maximum : 21 mg/L Prélèvements : 6	Eau contenant peu de nitrates Moyenne : 11 mg/L Maximum : 13 mg/L Prélèvements : 5
Dureté Teneur en calcium et magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degrés français (°f). <i>Pas de limite de qualité</i>	Eau calcaire, aucune incidence sur la santé Moyenne : 29°f Maximum : 30°f Prélèvements : 5	Eau calcaire, aucune incidence sur la santé Moyenne : 31°f Maximum : 33°f Prélèvements : 5
**Fluor Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. <i>Ne pas dépasser 1,5 mg/L</i>	Eau très peu fluorée Teneur : < 0,1 mg/L Prélèvements : 3	Eau très peu fluorée Teneur : < à 0,1 mg/L Prélèvements : 2
Pesticides Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. <i>Ne pas excéder 0,1 µg/L</i>	Eau conforme à la limite de qualité Classe C: la teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L Maximum : 0,05 µg/L. (déséthylatrazine) Prélèvements : 3	Eau conforme à la limite de qualité Classe C: la teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L Maximum : 0,04 µg/L. (déséthylatrazine) Prélèvements : 2

*Depuis juillet 2011, l'eau est fournie par le Syndicat des Eaux d'Ablis.

**Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Site Internet de l'Agence Régionale de Santé (A. R. S) www.ars.iledefrance.sante.fr

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE



Les inscriptions sur le fichier électoral peuvent s'effectuer jusqu'au 31 décembre à tout moment de l'année. Cette inscription vous donnera le droit de vote à partir du 1^{er} mars de l'année suivante.

Vous venez d'emménager à Longvilliers : votre inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre prochain entraînera votre radiation sur votre ancienne commune de rattachement.

Pour vous inscrire, vous devez être âgé de plus de 18 ans, être de nationalité française et jouir de vos droits civils et politiques.

Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour pouvoir voter aux élections municipales et aux élections européennes.

Liste des pièces à fournir :

- ❖ Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité,
- ❖ Un justificatif de domicile récent,
- ❖ Si vous habitez chez vos parents, une attestation sur l'honneur de ces derniers, établie sur papier libre, certifiant que vous résidez chez eux.

Prochaines Élections

2014 Élections municipales

Durée du mandat : 6 ans
(dernière élection : 22 avril et 6 mai 2008)

2014 Elections européennes

Durée du mandat : 5 ans (dernière élection : 2009)

URGENCES

GENDARMERIE :	01 61 08 32 30
POLICE - GENDARMERIE:	17
POMPIERS :	18
SOS MEDECINS :	3624
APPEL D'URGENCE EUROPÉEN:	112
URGENCES SOCIALES SAMU :	115
ERDF (dépannage) :	08 10 33 30 78
GRDF (dépannage) :	08 10 43 30 78
CENTRE HOSPITALIER (Dourdan) :	01 60 81 58 58
CENTRE HOSPITALIER (Rambouillet):	01 34 83 78 78
SOS Amitié:	08 20 06 60 66
SIDA INFO SERVICE :	0800 84 08 00
SUICIDE ECOUTE :	01 45 39 40 00
ECOUTE CANNABIS :	0811 91 20 20

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

- **Madame CUZON**
13, hameau le Petit Plessis
78730 LONGVILLIERS
Tél : 06.61.76.37.53.

- **Madame TAQUET**
19, rue du Lavoir
Hameau de La Bête
78730 LONGVILLIERS
Tél : 01.30.41.91.82.

- **Madame FERRANDIN**
Morsang
78730 LONGVILLIERS
Tél. : 01.64.59.15.40.

Liste mise à jour le 2 août 2013.

ENCOMBRANTS

Si vous souhaitez faire enlever vos encombrants,
prenez rendez-vous auprès du SICTOM :

Encombrants N° vert : **0800 49 50 61**

sictomregionrambouillet.com

ÉCOLES



Rentrée scolaire 2013

La rentrée scolaire a eu lieu le mardi 3 septembre pour les écoles élémentaire et maternelle.

Effectifs :

École maternelle: 57 enfants (17 Petite Section, 23 Moyenne Section, 17 Grande Section)

École élémentaire : 93 enfants (16 CP, 14 CE1, 21 CE2, 20 CM1, 22 CM2)

Enseignants :

École maternelle : Mesdames RIOM (Directrice) Petite Section et Grande Section, Mme LAMOTHE et Mme LAVEAU (Petite et Moyenne Section).

Des travaux de peinture ont été effectués dans la cantine et de nouvelles étagères ont été installées en salle de motricité.

Adresse du site de l'école maternelle : <http://www.ec-rochefort.ac-versailles.fr/>

Site de l'école maternelle : 0780833G@ac-versailles.fr

École élémentaire : Madame NEUILLY (Directrice) CP CE1, Madame FRANÇOIS CE1 CE2, Monsieur SAUREL CE2 CM1, Madame FAURE CM2.

Adresse du site de l'école : <http://www.ec-rochefort.ac-versailles.fr/>

Site de l'école : 0780283j@ac-versailles.fr

BONNE ANNÉE SCOLAIRE A TOUS !!!!



Calendrier des vacances scolaires 2013 – 2014 - Zone C		
Académies concernées	Paris, Versailles, Créteil	
Rentrée scolaire des enseignants	Lundi 02 septembre 2013	
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : Mardi 03 septembre 2013	
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : Samedi 19 octobre 2013	Reprise des cours : Lundi 04 novembre 2013
Vacances de Noël	Fin des cours : Samedi 21 décembre 2013	Reprise des cours : Lundi 06 janvier 2014
Vacances d'hiver	Fin des cours : Samedi 15 février 2014	Reprise des cours : Lundi 03 mars 2014
Vacances de printemps	Fin des cours : Samedi 12 avril 2014	Reprise des cours : Lundi 28 avril 2014
Vacances d'été	Fin des cours : Samedi 05 juillet 2014	

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

Les dates des vacances scolaires sont données à titre indicatif, sous réserve de changement.



TERRACYCLE, fini les déchets

Ne jetez plus les vieux stylos, feutres, critères, règles, et autres instruments d'écriture hors d'usage : la maternelle les collecte cette année afin de les recycler. Pour chaque "unité" collectée, 0,02 € seront reversés à l'association des Amis des écoles, et donc aux écoles.



Nous devons atteindre un minimum de 500 unités pour le premier envoi dans 6 mois (ou plus tôt si nous collectons beaucoup de matériel), alors mettez de côté tout ce qui vous semble trop vieux et hors d'usage. L'organisme qui s'occupe de cette opération (TERRACYCLE Fini les déchets) reprend les stylos même mâchonnés, aux mines enfoncées, ou en très mauvais état, avec ou sans capuchon.



N'hésitez pas à passer l'information à vos amis, vos proches, de façon à rassembler encore plus de matériel d'écriture.

Nous collectons également les gourdes de compote Pom'Potes vides, pensez à nous les rapporter.

Nous comptons sur vous tous, merci d'avance pour votre coopération !

MAIRIE DE LONGVILLIERS

4, route de Rochefort

☎ 01 30 41 33 96

☎ 09 64 38 87 19

Fax : 01 30 41 46 18

<http://longvilliers.free.fr>

mairie.longvilliers@wanadoo.fr

La Mairie est ouverte au public :

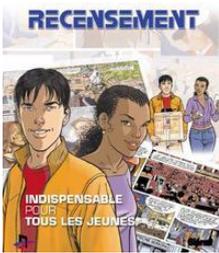
✓ *Le mardi de 14h à 17h*

✓ *Le jeudi de 14h à 17h*

✓ *Le samedi de 9h à 12h*

Le Maire, Marc ALLES reçoit sur rendez-vous

RECENSEMENT



Tous les jeunes de nationalité Française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille des parents
- justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, téléphone)

Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué(e) à la journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement appelée journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), mais également pour s'inscrire aux différents examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important ! Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, faites vous régulariser rapidement à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : defense.gouv.fr

LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Les administrés qui veulent faire des demandes de passeports peuvent télécharger les formulaires de demande de passeport sur le site suivant : ants.interieur.gouv.fr et les pré-remplir à l'écran avant de les imprimer. Ces formulaires sont disponibles uniquement pour les demandes de passeports adultes et mineurs. Les déclarations de perte sont aussi disponibles sur ce site.

Pour la délivrance des passeports biométriques, les agents de la Mairie de Saint Arnoult-en-Yvelines vous accueilleront uniquement sur rendez-vous. Cette organisation a pour but de réduire le temps d'attente à l'accueil et facilitera la gestion des dossiers traités.

Rendez-vous : les lundis et jeudis après-midi et les mardis, mercredis, vendredis et samedis matin.

Contact : 01 30 88 25 30

- Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie.

6 CCAS



- Le prochain rendez-vous à prévoir est :

Apéritif à Rochefort-en-Yvelines, le samedi 12 octobre à 12h00. Salle polyvalente.



ATELIER ÉQUILIBRE



L'Atelier Equilibre et Prévention des chutes intitulé « l'Équilibre où en êtes-vous » organisé par le CCAS de LONGVILLIERS s'est déroulé sur 12 séances d'avril à fin juin, dans la salle du conseil de la mairie, pour le plus grand plaisir des participants. L'ambiance y était très joyeuse et chacun a pu tester ses réactions en cas de chute, en s'amusant. On y a provoqué le passage au sol et appris à se relever méthodiquement et efficacement. On a entraîné son champ visuel et sa vitesse de réaction, amélioré sa vigilance, renforcé ses jambes et ses bras de façon à mieux s'organiser dans le quotidien. On y a même dansé en musique pour stimuler les changements d'appuis...et on a aussi beaucoup ri !... (il paraît que les secrétaires de mairie voulaient nous rejoindre...) Une séance conseil en nutrition était également proposée. Il est toujours bien de se rappeler les bons principes... Certains ont décidé de s'inscrire au cours annuel « gym seniors » de l'Union à la rentrée (mardi matin à 9h30) !...pari réussi, puisque rien n'est mieux qu'un entraînement physique régulier pour rester en bonne santé...

Si vous souhaitez participer à un Atelier comme celui-ci ou également un « Atelier corps et Mémoire » dont le but est de stimuler la mémoire par le mouvement, vous pouvez contacter le 06 60 12 31 42.



CULTURE ET LOISIRS À LONGVILLIERS



Nous étions nombreux à nous retrouver, ce samedi 22 Juin pour la fête de **Longvilliers**. Au programme de l'après-midi les enfants des écoles ont montré leurs talents de chanteurs et danseurs, ensuite des structures gonflables étaient à la disposition des petits et des grands et enfin la soirée avec une excellente paëlla suivie du feu d'artifice tant attendu !



Prochain rendez-vous :



Le dimanche 29 Septembre, Culture et Loisirs à Longvilliers organisera un vide grenier, sur la route de la Bête, au départ de l'église de Longvilliers.

Pour tout renseignement et inscriptions : 06 73 09 69 28

AMPLITUDES ET FRÉQUENCES

LIGNE 91.02

- Lundi au vendredi

	Dourdan	Parc de Courtaboeuf
Premier départ	05h30	06h00
Dernier départ	21h00	21h00

Fréquence: toutes les 17 à 25 minutes de 06 h42 à 09 h10 et de 16h14 à 19h25.2 allers et 3 retours en milieu de journée.

	Dourdan	Orsay
Premier départ	07 h 00	09 h05
Dernier départ	19h15	19 h50

Fréquence: 2 allers-retours le matin, 2 allers-retours le midi et 3 allers et 4 retours l'après-midi.

LIGNE 91.03

- Lundi au vendredi

	Dourdan Palaiseau	Massy-Palaiseau
Premier départ	05h30	05h30
Dernier départ	21 h00	21 h00

Fréquence: de 6 à 15 minutes entre 06h00 et 09h30 et de 16h05 à 19h20.

De 20 minutes à 60 minutes le reste du temps.

- Samedi

	Dourdan Palaiseau	Massy-Palaiseau
Premier départ	06h00	06h00
Dernier départ	21h00	21h00

TITRES DE TRANSPORT

Tout **titre de transport** doit être validé obligatoirement à la montée dans le bus y compris le coupon de Carte Orange.

• Ticket d'accès à bord :

Ticket simple à l'unité : il est délivré par le conducteur

• Ticket t+:

1 ticket pour 5 sections

ABONNEMENTS :

Carte Orange : elle est délivrée dans les gares SNCF et les stations RATP.

Zones 4 et 5 sur la ligne 91.02

Zones 4 et 5 sur la ligne 91.03

• Pass Navigo

• **Carte scolaire OPTILE**: elle permet d'effectuer un seul aller-retour par jour, sous certaines conditions.

• **Carte Imagine'R** : elle est réservée aux collégiens, lycéens et étudiants.

• **Carte Rubis** : si vous avez plus de 65 ans, elle donne la gratuité, sous certaines conditions.

Adressez-vous au Centre Communal d'Action Sociale de la mairie de votre commune de résidence.

• **Le transport est gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.**

• Attention :

Exigez, vérifiez et conservez votre titre de transport.

Le voyageur est tenu de présenter un titre de transport valable à toute demande des contrôleurs. Tout contrevenant sera poursuivi.

19, route Nationale 91081 BRUNOY Cedex

Tél: 01 60 47 05 55

<http://www.albatrans>



TRANSPORTS EN COMMUN SUR VOTRE COMMUNE

Des usagers utilisent quotidiennement la station de bus "PLESSIS MORNAY" au parc relais pour se rendre à leur travail ou autres. Il est important de savoir que :

La ligne 91 .02 dessert le parc de Courtabœuf et parfois la gare RER d'Orsay.

La ligne 91.03 dessert les gares de Massy Palaiseau (arrêt au pied de la passerelle).

Une escapade à Paris, un voyage en TGV depuis MASSY ; c'est pratique pour les Longvillageois. Plus de souci et frais de parking !!! Il vous suffit de lire « amplitudes et fréquences » pour réaliser le succès rencontré par ces lignes. Des plaquettes sont à disposition dans votre mairie.

Consultez le site de la Mairie de Longvilliers pour plus de renseignements : <http://longvilliers.free.fr>

TRANSPORT DES COLLÉGIENS

Pour les élèves inscrits au collège de Bonnelles ou au collège de St Arnoult-en-Yvelines, quelques imprimés vierges de carte Imagine'R sont à votre disposition en Mairie.

Vous devez :

- remplir cet imprimé
- le faire tamponner par le collège accueillant votre enfant, déposer une copie en Mairie,
- régler le montant de la zone 4-5 en prenant le tarif pour les non boursiers,
- envoyer l'imprimé et votre règlement à l'Agence Imagine'R 95905 CERGY PONTOISE Cedex en demandant une attestation de paiement. La commune prend en charge le coût du transport sur présentation de l'attestation de paiement et d'un Relevé d'Identité Bancaire.

TRANSPORT DES LYCÉENS

Des imprimés carte Imagine 'R sont également à remplir et à faire tamponner par le lycée.

Le règlement est à la charge des parents.

Pour les lycéens, habitants à Longvilliers, la commune participe financièrement sur présentation du justificatif de paiement de cette carte Imagine'R, d'un certificat de scolarité et d'un relevé d'identité bancaire.

P.S: Pour remplir l'imprimé, il faut choisir deux zones obligatoirement. Cocher ZONE 4-5 pour les habitants de Longvilliers inscrits aux collèges et lycées de proximité.

Concernant les modalités de remboursement, la décision sera prise lors du prochain conseil municipal du vendredi 20 septembre 2013. Pour plus de renseignements, contactez la Mairie.



SOLIDARITÉ TRANSPORT

Qu'est-ce que la tarification Solidarité Transport ?

C'est une tarification spéciale proposée par le STIF et la Région Île-de-France pour permettre aux personnes en situation de précarité de se déplacer en bénéficiant d'importantes réductions ou de la gratuité dans les transports publics franciliens.

La réduction est de 75% sur les forfaits mois et semaine et de 50% sur les billets ; elle est réservée :

- Aux bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) et membres du foyer
- Aux bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'Etat (AME) et membres du foyer
- Aux chômeurs titulaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) ne bénéficiant pas de la CMU-C

La gratuité est valable sur la totalité des zones 1 à 5 de l'Ile-de-France, comme un forfait Navigo.

Elle est réservée uniquement :

- Aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) en dessous d'un plafond de revenu et aux membres de leur foyer
- Aux chômeurs bénéficiant à la fois de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) et de la CMU-C
- Il faut résider en Ile-de-France.

A qui s'adresser pour obtenir la Tarification Solidarité Transport ?

Seule l'Agence Solidarité Transport peut vous faire bénéficier de la tarification Solidarité Transport. Ce n'est pas automatique, il faut en faire la demande à l'Agence par téléphone ou via le site internet, justifier de ses droits et remplir un formulaire avant de pouvoir en bénéficier.

Tout ce qui concerne l'attribution de vos droits à la tarification Solidarité Transport est traité par courrier, téléphone ou Internet avec l'Agence Solidarité Transport. Pour obtenir la Carte Solidarité Transport, appelez le 0800 948 999 (appel gratuit depuis un poste fixe), un correspondant ouvrira un dossier à votre nom et vous enverra un formulaire à compléter.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site du Stif.

www.stif-idf.fr



JOURNÉES du PATRIMOINE 2013



DIMANCHE 15 SEPTEMBRE

Découvrez une facette de votre commune.

L'église de Longvilliers sera ouverte de 10h00 à 18h00 où un diaporama vous conduira sur le chemin des Huguenots à travers l'histoire du Plessis-Mornay.



Philippe de Plessis-Mornay

L'histoire du Plessis-Mornay est intimement liée à celle du protestantisme et des persécutions des Huguenots qui reprirent après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Pour y échapper, plusieurs familles de Longvilliers décidèrent d'émigrer en Angleterre, en Hollande, puis pour certaines vers l'Afrique du Sud en 1688, dans l'espoir de conditions de vie plus favorables. Les terres qui leur furent allouées se situaient dans la région dite Olifantshoek (coin des éléphants) rebaptisée ensuite Franshoek (coin des Français). Ils y développèrent avec succès la culture de la vigne, une activité qui perdure encore de nos jours...

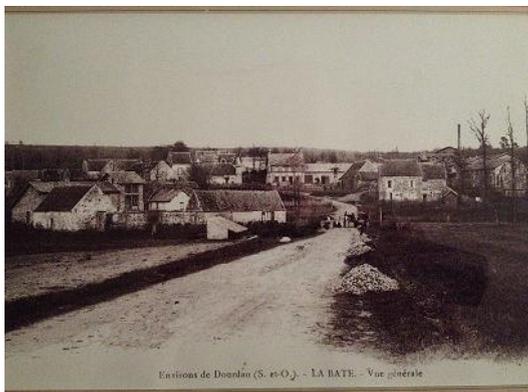


La croix huguenote



Navires hollandais d'émigrés Huguenots accostant au Cap

PATRIMOINE, LE MOULIN DE LA BÂTE



Dans deux bulletins de février 1988 et décembre 1989, Elise Solde publiait un article sur le moulin de la Bâte qui a jadis accueilli une usine de semelles. Les journées du patrimoine sont l'occasion d'évoquer ce point de l'histoire de Longvilliers en reproduisant des extraits des articles parus à l'époque.

A la sortie de Rochefort-en-Yvelines, nous prenons la belle route ombragée qui longe le parc du château, pour arriver à la Bâte, où la petite usine de semelles, comme on l'appelle, nous accueille, aménagée dans un ancien moulin situé sur la rivière Gloriette. Les origines de ce moulin remontent certainement très loin et a jadis tourné pour moudre le blé. Un

pressoir à cidre fut ajouté et les habitants du pays et des environs apportaient leur récolte de pommes. Celui-ci a fonctionné jusqu'en 1900, étant donné l'usure du matériel et la destruction qui s'en suivit. A partir de cette date des travaux ont été entrepris pour y loger un garde-chasse. On installe une volière pour y loger les beaux faisans de la région. Ensuite les anciennes chambres à farine ont été transformées en locaux habitables pour servir de rendez-vous de chasse jusqu'en 1914. La guerre ayant changé le cours de l'existence, la chasse ne devenant plus qu'un moyen de destruction du gibier pour empêcher les récoltes d'être trop mangées - ceci pendant environ un an - car en 1915 une école d'automobile militaire fut installée à l'ancienne faïencerie et le moulin fut réquisitionné. La chute d'eau étant disponible, une turbine remplaça la roue fournissant ainsi l'électricité au camp militaire. Des baraques en bois furent montées à la place des volières, qui servirent de magasins d'habillement. Le rendez-vous de chasse fut transformé en infirmerie, cela jusqu'à la fin de la guerre.

En 1919, l'école militaire n'existant plus, une ferme fut aménagée à la place et le moulin continua de fournir l'électricité à celle-ci jusqu'en 1928, date à laquelle les travaux d'électrification furent effectués à la Bâte.

La turbine fut alors reléguée et le local d'habitation affecté à un gardien pendant un certain temps. Plusieurs locataires se succédèrent et en 1934 un industriel parisien devait donner à ce petit moulin un nouvel essor.

Monsieur Dussuie, passant ses vacances dans la région a fait cette trouvaille et a eu la bonne idée d'en tirer parti.

Primitivement ce fut une mégisserie utilisant la turbine remise en état pour fournir le courant électrique. Les peaux de mouton arrivaient directement de l'abattoir. Quatre ouvriers avaient été embauchés pour les laver, écharner, dégraisser et tanner à l'aide d'une composition spéciale. Elles étaient ensuite cadrées et séchées dans une étuve à l'aide d'un ventilateur à air chaud qui permettait d'atteindre 50°C. Une chaudière à vapeur avait été installée à cet effet. Sorties du séchage et décadrées ces peaux étaient découpées en semelles à l'aide d'un tranchet et ensuite dirigées sur Paris [...].

Début 1935, une évolution s'opère grâce à l'essai concluant du bordage des semelles sur machine à coudre, ce qui conduira à des transformations, avec l'embauche de nouveau personnel. La maison comptera environ 15 personnes jusqu'à la guerre de 1939. L'activité cessa peu de temps après l'arrivée des troupes occupantes.

Celles-ci s'empressèrent de réquisitionner les machines à coudre pour réparer les uniformes de la Wehrmacht [...] A cette époque environ 30 personnes étaient employées. Dès lors pourtant de grandes difficultés allaient surgir. Les peaux de mouton se raréfiant la mégisserie fut stoppée, mais les semelles continuèrent toujours sous d'autres façons. Des chutes de fourrures de toutes sortes, notamment de lapin, trouvées dans les pelleteries étaient collées sur des semelles découpées dans un placage léger [...]

A partir de 1945 la vie reprit un cours plus normal. Les flanelles, calicots etc. revinrent peu à peu et d'autres semelles en mousse de latex s'y ajoutèrent [...]. par suite de l'augmentation du nombre de machines celles-ci furent branchées directement sur le secteur électrique, la turbine s'avérant trop faible [...]

En 1954, [...] l'anniversaire de la fondation fut fêté par un déjeuner réunissant patrons et ouvriers dans une ambiance de profonde cordialité [...]. Des mules en rabane dont le dessous était en syndermé ont été mises en fabrication et plus tard des doublées en éponge de coton de toutes les couleurs [...]

Actuellement (à la date de décembre 1989) ce petit moulin ne fonctionne plus et la vie de l'usine de semelles s'est éteinte il y a déjà bien longtemps.

Elise Solde (1903-1999), connaissait mieux que quiconque l'histoire artisanale de la Bâte : la tuilerie, la briqueterie et la faïencerie qui ferma en 1913. Elle entrera dans l'usine de semelles en 1935 ; elle y restera pendant 44 ans. Conseillère municipale de 1953 à 1997, elle accepta la fonction de Maire adjoint de 1971 à 1975 et fut membre actif du CCAS, dont elle fut membre d'honneur à partir de 1995.



PROMENADE À LONGVILLIERS

Lors des Journées du patrimoine 2012, un diaporama a été présenté dans l'église de Longvilliers.

Promenade à Longvilliers Son église, ses moulins, ses lavoirs et ses pompes à eau.

Un document de 16 pages a été édité et est disponible gratuitement à la mairie, n'hésitez pas à le demander !

Le diaporama est consultable sur le site internet : <http://longvilliers.free.fr>



SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE ROCHEFORT EN YVELINES



Après la visite d'Étampes, la Société historique de Rochefort organise le 21 septembre la visite de Monthléry, par le président de la société historique de Monthléry.

Ces deux villes ont été choisies pour leur histoire commune avec celle de Rochefort.

Ces visites sont réservées à nos adhérents, mais si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter.

Mme Josiane Maillebouis

Présidente de la Société Historique

Tel : 01 30 41 34 38



SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINT ARNOULT

Saint Arnoult-en-Yvelines :

Moulin Neuf rue du Nuisement, près du stade: Samedi 14 et dimanche 15 septembre 2013 14h à 18h.

Exposition et portes ouvertes du musée. "L'Eau et le Vent ; forces motrices"

LES MOULINS



SAINT-ARNOULT EN YVELINES



Musée Municipal des Arts et Traditions Populaires

AU MOULIN NEUF



JOURNÉES DU PATRIMOINE 2013 DANS LES COMMUNES ENVIRONNANTES



Val Saint Germain :

Eglise Sainte Julienne : Samedi 14 septembre et Dimanche 15 septembre 14h à 16h

Visite des "souches" après restauration.

Saint Cyr sous Dourdan :

Eglise de Saint Cyr sous Dourdan : Samedi 14 septembre et Dimanche 15 septembre 10h à 18h

Saint Cyr et ses Environs pendant la Révolution française 1789 – 1806

LES ARCHERS DE GUI LE ROUGE



La saison 2012-2013 se termine sur un très bon bilan pour les Archers de Gui le Rouge. Cette année, 57 Archers sont inscrits à la Compagnie, un record... Plus de 15 d'entre eux ont participé, avec motivation, aux séances d'initiation organisées le samedi après-midi sur notre terrain. Sans oublier nos fêtes traditionnelles (Abat d'Oiseau, St Sébastien, Fête de la Famille)...



Notre parcours sur cibles 3D du dimanche 2 juin, qualificatif pour le Championnat de France, a été à nouveau un succès, ceci grâce à la participation de tous les archers à son organisation. 200 compétiteurs se sont mesurés dans les bois de Rochefort, sur les terrains prêtés par le Conseil Général et M. et Mme Castel.

Côté compétition, en plus de nombreux podiums départementaux et régionaux :

Notre jeune, Tom Piron, grâce à ses résultats et son comportement sur les parcours tout au long de la saison, a été sélectionné dans l'équipe masculine de l'Île de France pour participer à l'Open de France à Albertville (Savoie) les 11 et 12 mai. Gaël Philippe, pour sa part, était sélectionnée dans l'équipe féminine pour ce même Open.

4 Archers se sont qualifiés pour le Championnat de France Nature qui s'est déroulé les 18 et 19 mai à Vals les Bains (Ardèche) : Jean-Louis Demarconnay, Jean-Claude Fargeas, Christophe Poisson et Tom Piron, dont c'était la première sélection en individuel.

En Division Régionale sur cibles 3D, l'équipe des Archers de Rochefort-Longvilliers se classe 4^{ième}, après les 3 parcours, derrière les Archers de Dreveil, Saulx les Chartreux et Villepinte. Jean-Claude Fargeas, Bob Eslampour, Eric Dechansiaud, Christophe Poisson, Jean-Luc Havard, Gaël Philippe et Tom Piron ont participé à ce bon résultat.

4 Archers se sont qualifiés pour le Championnat de France sur Cible 3D se déroulant du 16 au 18 août à Candé près d'Angers : Gaël Philippe, Eric Dechansiaud, Jean-Claude Fargeas et Christophe Poisson. **Gaël Philippe décroche le titre de Championne de France 2013 en Arc à Poulies en battant son record de points**

Enfin, les Archers de Gui le Rouge se sont qualifiés, pour représenter nos couleurs, au Championnat de France 3D par équipe de club, les 28 et 29 septembre, organisé par nos voisins de Saulx les Chartreux.



Venez nous rencontrer au Forum de L'Union, le samedi 14 septembre 2013, ou sur notre terrain d'entraînement, tous les samedis après-midi. Vous pouvez aussi découvrir notre discipline sur le site Web de l'union :

www.union-rochefort-longvilliers.fr

Le Conseil général des Yvelines est engagé depuis 25 ans dans une politique volontariste d'amélioration de l'habitat privé en cohérence avec l'action de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Aujourd'hui, avec l'Etat et l'Anah, il enclenche le programme national Habiter Mieux pour :

- Améliorer la performance énergétique de 1 300 logements d'ici fin 2013
 - Objectif ambitieux au regard des pratiques actuelles
 - Objectif modeste au regard du potentiel de propriétaires concernés
- Réaliser des travaux de maîtrise de l'énergie en favorisant les éco-matériaux

Vous trouverez le détail de ce programme sur le lien suivant :

<http://www.yvelines.fr/cadre-de-vie/logement/habiter-mieux-dans-les-yvelines/>.



CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. Gwenaël Beauchêne, conciliateur de justice, tient sa permanence au Pôle Social de Saint-Arnoult-en-Yvelines le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi du mois.



Le conciliateur de justice a pour but de trouver une solution amiable entre 2 parties qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Le conciliateur de justice ne peut intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties.

Domaines d'intervention :

Le conciliateur peut intervenir pour des conflits d'ordres civil et commercial tels que :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux.

Il n'est pas possible d'y recourir en matière :

- d'état civil,
- de conflits avec l'administration (il faut alors s'adresser au Défenseur des droits).

Ce service **gratuit** permet bien souvent de retrouver la sérénité dans un désaccord naissant. A quoi bon s'en priver !

Permanence : le 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois au Pôle Social, 50 rue Charles de Gaulle.

Prendre rendez-vous auprès du CCAS de Saint Arnoult en Yvelines au 01 30 59 98 76

MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE de RAMBOUILLET

19 rue de Clairefontaine

78120 Rambouillet

Tél : 01 34 83 34 12

www.mission-locale-rambouillet.fr

Des grands groupes recrutent :

Groupes	Type de poste	Nombre d'offres	Où postuler
Carrefour	Vendeur, préparateur de commande, hôte de caisse, pâtissier, boucher, chef de quai, webdesigner....	*1934	recrute.carrefour.fr
EDF	Agent de maintenance, ingénieur mécanique, technicien automatismes, acheteur industriel, chargé d'affaires.....	*1866	www.edfrecrute.com
ACCOR	Réceptionniste, commis de cuisine, maître d'hôtel, serveur, chef de rang, adjoint de direction, agent de réservation....	*1790	jobs.accor.com
LA POSTE	Facteur, opérateur colis, chef d'équipe, conseiller clientèle, chargé de gestion, chargé de mission...	*1330	www.laposterecrute.fr
SAFRAN	Responsable qualité, ingénieur informatique, mécanicien, forgeron, tourneur, chef de projet multimédia....	*1181	www.safran-group.com

*: au 19/6/2013



COLLECTE DE SANG À ST-ARNOULT LE VENDREDI 11 OCTOBRE



Une collecte de sang est organisée à St Arnoult
Le vendredi 11 octobre 2013 de 14h00 à 19h30
Salle des fêtes "Le Colombier"



Faire un don de sang, c'est offrir la vie.

Le sang est indispensable au fonctionnement du corps humain. Rien ne peut le remplacer. La transfusion sanguine est vitale dans le traitement des leucémies, des maladies du sang, ... et en cas d'hémorragies importantes lors d'accident, opération ou accouchement. Le don de sang permet de soigner chaque année un million de malades en France.

En bonne santé, âgé de 18 ans à 70 ans, vous pouvez donner
Pour un 1^{er} don, vous munir d'une pièce d'identité

Pour toute information,

L'Association pour le don de sang bénévole Rambouillet – Pays d'Yveline est à votre disposition

Son correspondant pour le secteur de St Arnoult est :

Bruno Munilla 01 30 41 25 98 / 06 84 41 88 16 / bru.munilla@orange.fr

Donneur, Reçveur...



....le lien du Cœur !

COMITÉ DES FÊTES DE ROCHEFORT

Afric'a Rochefort.

Le comité des fêtes de Rochefort fête la Saint Gilles les 7 et 8 septembre 2013.

Le samedi 7 septembre :

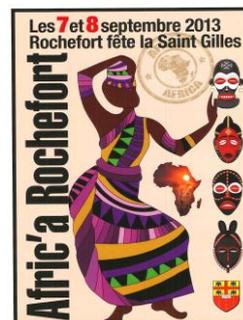
De 8 h00 à 22h00, différentes activités vous sont proposées tout le long de la journée.

Le dimanche 8 septembre :

Place de la Mairie

- 9h00/18h00 Marché Traditionnel
- 10h00/18h00 Expo à la Mairie
- 11h00 Messe
- 12h00 Pot de la Municipalité
- 13h30 Concours de la pétanque (aire de jeux)

Renseignements : 06 07 04 71 45



UNION ROCHEFORT - LONGVILLIERS



En avant-première voici le calendrier des visites, guidées pour la plupart, concoctées par les animateurs de C & D :

• CULTURE ET DÉCOUVERTES - SAISON 2013/2014

Expos	Braque : Date à définir Depardon : Date à définir
Jeudi 26 septembre 2013	Matin : Château de Monte Cristo* Après-midi : Promenade parc de Marly le Roi*
Jeudi 17 octobre 2013	Matin : Promenade ferroviaire* Après-midi : à définir
Vendredi 15 novembre 2013	Matin : Collège des Bernardins* Après-midi : Théâtre de l'Odéon*
Jeudi 12 décembre 2013	Matin : à définir Après-midi : Hôtel de Ville de Paris*
Jeudi 16 janvier 2014	Matin : Palais de la Porte Dorée* Après-midi : Cinémathèque
Jeudi 13 février 2014	Matin : Conciergerie* Après-midi : Palais de Justice
Jeudi 20 mars 2014	Matin : Institut du Monde Arabe Après-midi : Hôtel « le Mandarin oriental »
Jeudi 10 avril 2014	Matin : Coulée verte* Après-midi : Faubourg Saint-Antoine*
Jeudi 15 mai 2014	Chambord Beaugency
Jeudi 19 juin 2014	Quartier Batignolles : Jardin Luther King, cité des fleurs, locos...



* Visites déjà réservées

Plus d'infos : Danièle Barthelemy - danybarthel@gmail.com/01 30 41 34 94 - Françoise et Michel Moulin - famou78@gmail.com/01 30 47 58 44
> ou unionrl@free.fr

UN RENDEZ-VOUS A NE PAS MANQUER

FORUM DE L'UNION DE ROCHEFORT-LONGVILLIERS
SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2013 de 10h00 à 18h00
> Salle des fêtes de Rochefort

QUIZZ



ÊTES-VOUS UN BON VOISIN ?

Pas toujours facile d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins. Il n'en faut souvent pas beaucoup pour que les choses dégènèrent.

Rappel de quelques règles de base à travers ce petit quizz.

1. Les branches d'un de mes arbres dépassent chez le voisin. Qui doit les couper ?

- a) Je lui laisse le soin de les couper, car elles sont chez lui.
- b) C'est à moi de les couper.

2. Pour effectuer des travaux chez moi, je suis passé chez mon voisin, mais j'ai un peu endommagé ses plates-bandes. Est-ce que je lui dois réparation ?

- a) Je suis responsable des dégradations causées chez mon voisin.
- b) C'est un des risques découlant de la "servitude du tour d'échelle " et, à ce titre, mon voisin ne peut rien dire.

3. Je suis propriétaire d'un terrain enclavé et pour y accéder je dois passer chez mon voisin. Dois-je l'indemniser ?

- a) Non, il n'y a aucune raison.
- b) Oui, car cela lui cause un préjudice.

4. Mon voisin a un superbe cerisier dont certaines branches, recouvertes de fruits, dépassent dans mon jardin. Puis-je en profiter pour me servir ?

- a) Je peux, car c'est sur ma propriété.
- b) Comme il ne les cueille pas, cela évitera le gaspillage.
- c) Je dois attendre que les fruits soient tombés chez moi.

5. Mon chien aboie toute la journée. Qu'est-ce que je risque ?

- a) Rien car cela sécurise les voisins de savoir que mon chien peut faire fuir les voleurs.
- b) Je risque une amende.
- c) Il s'agit d'un animal, donc je ne suis pas responsable de ses agissements.

6. J'habite en copropriété et j'envisage de faire d'importants travaux dans mon appartement. Dois-je informer quelqu'un avant de commencer ?

- a) Je ne dois informer personne, car je suis chez moi.
- b) Je dois informer mes voisins.
- c) Je dois demander l'autorisation au syndic.

7. Mon voisin vient de planter une clématite sur un mur mitoyen sans mon autorisation. En a-t-il le droit ?

- a) Non, ce mur étant mitoyen, il aurait dû vous demander l'autorisation.
- b) Il est libre de planter ce qu'il veut de son côté.
- c) Il ne peut y appuyer que certains types de plantations et sous certaines conditions.

Réponse après réflexion à la fin du bulletin.....

OUVERTURE et CLÔTURE de la CHASSE

Campagne 2013 - 2014 dans le département des Yvelines

La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée :

**du 15 septembre 2013 à 9 heures
au 28 février 2014 à 18 heures**

La chasse est autorisée certains jours en forêt domaniale de Dourdan et d'Angervilliers.
L'information est affichée en forêt, sur les panneaux de l'O.N.F.

PETITS PLATS MITONNÉS PAR DE GRANDS CHEFS !

Parmi les nombreuses animations proposées par les Ateliers Artisanaux, figure l'atelier cuisine pour les adultes. Un moment d'échange et de convivialité.

Chaque mois, une trentaine d'adhérents se retrouve au Colombier à Saint-Arnoult-en-Yvelines dès 9h00 autour de Nicole Couléou, l'animatrice cuisinière, ex-restauratrice d'Ablis. Répartis en différents groupes, les adhérents préparent les amuses-bouches pour l'apéritif, l'entrée, le plat principal et le dessert.

Car bien plus qu'un cours de cuisine, l'occasion est bel et bien de réunir tout ce petit monde autour de la même table pour un repas en commun. Le prochain repas est programmé en octobre.

Retrouvez les Ateliers Artisanaux et l'ensemble des associations de la commune le 7 septembre au gymnase, à l'occasion de forum des Associations.

Ateliers Artisanaux

Contact : Paulette Baudias au 06 86 55 27 23

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CONJOINTS SURVIVANTS ET DE PARENTS D'ORPHELINS – SECTION DE RAMBOUILLET

Informers, aider, défendre et représenter les veuves et veufs auprès des Pouvoirs Publics. Alerter l'opinion sur les mesures de prévention. Aider les orphelins à retrouver leur équilibre.

Françoise CHUBERRE tél : 01 34 86 75 05

Jacques CARE Tél : 01 30 66 33 46

FAVC : 14 rue du parc de Clagny

78000 VERSAILLES

Tél : 01 39 53 12 46

Mail : favec78@sfr.fr

<http://favec.asso.fr>

DÉTECTEURS AUTONOMES AVERTISSEURS DE FUMÉE (DAAF)



Publié le 09.04.2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Tout lieu d'habitation doit être équipé d'un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) au plus tard le 8 mars 2015. Pour en savoir plus sur le sujet, consultez le guide « Détecteurs de fumée - mode d'emploi », en ligne sur le site du ministère de l'égalité des territoires et du logement. www.territoires.gouv.fr

Il fait le point sur l'obligation d'installer ce dispositif dans les logements d'ici le 8 mars 2015, les logements concernés (bâtiments collectifs et maisons individuelles) et le modèle à choisir (norme NF EN 14604).

Le guide précise :

- l'emplacement à choisir pour fixer le détecteur (dans ou près des chambres ou dans le couloir menant aux chambres, à distance des sources de vapeur ou de fumée comme les salles de bains et les cuisines),
- la position à adopter (au plafond ou, à défaut, en partie haute de la paroi verticale).

Enfin, le guide revient sur les conseils de sécurité à suivre :

- entretien du détecteur (vérification du fonctionnement de l'alarme, remplacement des piles), information de l'assureur (attestation à fournir),
- prévention de l'incendie (installation électrique saine, installations de gaz et de chauffage entretenues),
- réflexes à adopter (extinction des cigarettes, des bougies et des appareils de cuisson, non stockage de produits inflammables près des sources de chaleur, sensibilisation des enfants),
- conseils à suivre en cas d'incendie (fermer les portes, ne pas aller dans la fumée, ne pas prendre les ascenseurs, composer le 18 ou le 112).

Un feu se déclare toutes les 2 minutes en France. Entre 600 et 800 personnes perdent la vie chaque année à la suite d'un incendie.

Offres d'emplois

SOCIÉTÉ RAMBOL

Saint-Arnoult-en-Yvelines

La société Rambol recherche des Opérateurs de Production H/F, dynamiques, motivés, rigoureux et polyvalents pour des opérations de production et/ou conditionnement, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Envoyez CV et lettre de motivation à Fromagerie Rambol, service du personnel, 16 rue de la Fosse aux Chevaux, 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines.

DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

Un projet de distribution alimentaire pour les personnes en situation de difficultés sur Saint-Arnoult-en-Yvelines se met en place. Le Secours Catholique recherche des bénévoles pour assurer une permanence d'une demi-journée à une journée par semaine.

Renseignements :

Mme Monot : 06 72 07 01 07

Mme Langenard : 09 52 56 01 68

ÉVOLUTION DES MODALITÉS D'ACCUEIL EN AGENCE



Depuis le 1^{er} juillet, toutes les agences d'Île-de-France reçoivent le public prioritairement sur rendez-vous du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00**, pour toute demande de retraite personnelle ou de réversion. Les agences continuent d'assurer un accueil spontané le matin afin de répondre aux questions générales. L'après-midi, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous.

En donnant la priorité aux rendez-vous, la Cnav a pour objectif de privilégier le conseil aux assurés. La réception sur rendez-vous permet au technicien retraite de préparer le dossier et donc à l'assuré de bénéficier de conseils plus personnalisés. Ce mode d'accueil permet également d'éviter les déplacements inutiles et répétés.

Pour prendre rendez-vous, un seul numéro : le 39 60*

Pour connaître l'agence la plus proche de son domicile : www.lassuranceretraite.fr, rubrique « Votre caisse de retraite ».

Sur www.lassuranceretraite.fr, il est possible de consulter son relevé de carrière et de commander une attestation de paiement.

Ces services sont également disponibles en appelant le 39 60*.

*Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Pour appeler depuis l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 09 71 10 39 60.



« ALLÔ ACCUEIL PETITE ENFANCE », LE NOUVEAU NUMERO VERT DÉPARTEMENTAL



Le Conseil général met en place un numéro de téléphone gratuit afin d'aider les parents à trouver des solutions de garde pour leurs jeunes enfants.

Afin d'améliorer et de professionnaliser l'offre d'accueil de la petite enfance, le Conseil général a créé un numéro vert départemental pour mieux informer les parents.

Cet outil téléphonique, doté d'un système de filtre, distingue les communes couvertes par un Relais Assistantes Maternelles (RAM) de celles non couvertes. Il oriente automatiquement les appelants vers l'interlocuteur correspondant : RAM ou personnel du Conseil général, qualifié pour répondre aux questions sur l'accueil de la petite enfance (assistants maternels, auxiliaires parentaux et établissements d'accueil du jeune enfant).

Ce numéro de téléphone est dès à présent opérationnel.

N° Vert 0 800 85 79 78

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h le vendredi).

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE 2013 (Ars)

(Sous condition de ressources)



Si vos enfants sont scolarisés et ont entre 6 et 18 ans, vous avez peut-être droit à l'allocation de rentrée scolaire.

L'**Allocation de rentrée scolaire** (Ars) est modulée en fonction de l'âge de l'enfant. Elle est versée automatiquement sous conditions de ressources aux familles qui ont des enfants scolarisés de 6 à 16 ans.

- **Si vos enfants ont entre 6 et 16 ans, vous n'avez aucune démarche à effectuer**, l'Ars vous sera versée automatiquement (sous réserve de remplir les conditions de ressources) à compter du 20 août 2013. Les enfants maintenus en maternelle n'ouvrent pas droit à l'Ars.
- **Si vos enfants ont entre 16 et 18 ans**, vous devrez impérativement **renvoyer à la Caf l'attestation de scolarité/apprentissage** qu'elle vous adressera à la rentrée 2013. L'Ars vous sera versée après réception de ce document.
- **Si vous n'êtes pas allocataire, que vous n'avez qu'un seul enfant au foyer et que vous remplissez les conditions d'attribution** : vous devez vous procurer les formulaires "déclaration de situation " et " déclaration de ressources 2011" nécessaires à l'étude de la demande.
- **Si votre enfant est né après le 31 décembre 2007 et qu'il entre en CP**, le paiement de l'Ars s'effectuera **à réception d'un certificat de scolarité** qui est à récupérer auprès de l'établissement scolaire.

En 2012, la caisse d'Allocations familiales des Yvelines a versé l'allocation de rentrée scolaires à **43 680 familles**, pour un montant total de **plus de 28 millions d'euros**.

Attention aux courriels et sites internet frauduleux !



Méfiance - Attention ! Des tentatives de piratage sur Internet sont régulièrement découvertes, invitant des personnes (allocataires ou non) à communiquer à la Caf des informations confidentielles et notamment leurs coordonnées de carte bancaire.

Sachez que les listes d'adresses ont été obtenues frauduleusement et ne proviennent pas de nos fichiers car bon nombre de personnes destinataires de ces messages ne sont pas allocataires. La Caf ne communique jamais son fichier d'adresses électroniques.

Des conseils pour connaître les dernières tentatives de piratage... Que faire en cas de piratage :

- Si vous avez communiqué vos coordonnées bancaires suite à un message frauduleux, faites immédiatement opposition auprès de votre banque.
- Si vous avez communiqué vos identifiants de connexion à "Mon Compte", à un autre site que caf.fr, signalez-le vite à votre Caf qui vous transmettra un nouveau code confidentiel.
- Si vous avez retourné copie de votre carte d'identité ou tout autre justificatif aux auteurs d'un message frauduleux, nous vous conseillons de porter plainte auprès de la gendarmerie ou du commissariat le plus proche de votre domicile.
- Si vous pensez avoir été victime d'une escroquerie par « phishing », vous pouvez aussi le signaler sur le site officiel suivant : www.internet-signalement.gouv.fr. Cette plateforme permet de signaler les sites internet dont le contenu est illicite, mais aussi les tentatives de "phishing".
- Supprimez le courriel - ou le SMS – ou le message vocal frauduleux de votre boîte de messages.

L'AIDE AUX LOISIRS 2013



Objectif

- Faciliter l'inscription des jeunes à des activités de loisirs organisées toute l'année scolaire par une structure associative ou municipale ;
- Faciliter l'inscription des jeunes à des journées en accueil de loisirs sans hébergement.

Modalités d'attribution

Cette aide concerne les familles ayant au moins un enfant âgé :

- de 3 à moins de 6 ans pour les **accueils de loisirs sans hébergement**,
- de 6 à moins de 18 ans pour les **activités de loisirs**.

Une notification vous est adressée pour chaque enfant au mois de juin par courrier **sans aucune démarche**, si vous remplissez les conditions suivantes :

- votre quotient familial du mois de mai doit être inférieur à 800 €
- vous devez percevoir pour votre enfant au moins une prestation familiale légale.

En fonction de votre quotient familial, vous avez droit à une aide aux loisirs par enfant d'un montant de :

Quotient familial	Montant
0 à 500 €	120€
501 à 700 €	50 €
701 à 800 €	30 €

Une bonification de 50 € sera accordée en cas d'enfant porteur de handicap, bénéficiant de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Le bon doit être obligatoirement complété par la signature, le cachet de l'association et le montant de l'inscription ou le contrat d'inscription à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Le bon loisirs doit être retourné à la Caf **avant le 31 octobre** de l'année N. A noter : cette aide est versée sous réserve de la nouvelle réglementation concernant les rythmes scolaires à venir.



POINTS D'ACCUEIL DE VOTRE CAF – RAMBOUILLET

**40 rue Sadi Carnot
78120 Rambouillet
Téléphone : 08.20.25.78.10**

Accessible au public : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le matin uniquement de 9h00 à 12h00.
Fermeture le mercredi.

Conseil:

Vous munir lors de votre venue:

- de votre carte allocataire
- d'une pièce d'identité

Accès :

- Gare SNCF - station Rambouillet
- Bus connex n°75 - station Telecom

Infos Étudiants

Vous vous interrogez sur votre avenir !... Les salons de l'Étudiant ont pour mission d'informer et d'accompagner les 15-25 ans dans le choix complexe et déterminant de leurs études. L'ÉTUDIANT vous propose les salons suivants :

Salon Européen de l'Éducation - Salon de l'Étudiant

Jeudi 21 au dimanche 24 novembre de 9h30 à 18h00.
Parc des expositions - Paris - Porte de Versailles - Pavillon 7/2 - Niveau 2
Quatre jours pour comprendre l'enseignement supérieur et choisir sa poursuite d'études.

Salon Européen de l'Éducation - L'Aventure des Métiers

Jeudi 21 au dimanche 24 novembre de 9h30 à 18h00.
Parc des expositions - Paris - Porte de Versailles - Pavillon 7/2 - Niveau 2
Quatre journées pour découvrir des métiers et échanger avec des professionnels.

Salon Spécial Grandes Ecoles de Commerce et d'Ingénieurs :

Vendredi 13 décembre de 14h à 18h, samedi 14 de 10h à 18h et dimanche 15 de 10h à 17h.
Espace Champerret - Hall A - Paris
Le salon pour tout connaître des grandes écoles et de leurs concours d'accès.

Salon Santé, Social et Paramédical :

Samedi 14 décembre de 10h à 18h, dimanche 15 de 10h à 17h.
Espace Champerret - Hall C - Paris
Une rencontre directe entre les jeunes et les professionnels.

Salon des Etudes et des Métiers de demain : Développement durable :

Samedi 14 décembre de 10h à 18h et le dimanche 15 de 10h à 17h.
Espace Champerret - Pavillon B - Paris
Profitez du salon pour découvrir les nombreux métiers liés au développement durable et échanger avec les professionnels.

Salon de l'Étudiant de Versailles :

Vendredi 17 janvier 2014 de 9h30 à 18h00
Palais des Congrès, place du Château, 10, rue de la Chancellerie, 78000 Versailles
Une journée pour rencontrer les établissements de votre région.

Si vous désirez plus d'informations connectez-vous sur le site www.letudiant.fr



ÉTUDIANTS : TOUT SAVOIR SUR LES AIDES AU LOGEMENT

Étudiants : nos conseils pour bien remplir votre demande d'aide au logement.

Vous avez fait une estimation en ligne sur vos aides au logement et vous souhaitez maintenant remplir une demande d'aide au logement sur caf.fr ? Lisez nos conseils ci-dessous pour gagner du temps et faciliter le traitement de votre dossier.

Avant de commencer :

Pour des raisons de sécurité, votre démarche en ligne est interrompue en cas d'absence prolongée (aucune action à l'écran pendant 20 mn). Si vous abandonnez votre démarche avant de valider le dernier écran, votre saisie ne sera pas conservée.

Aussi, nous vous conseillons d'avoir à proximité les pièces **obligatoires** :

- l'adresse complète de votre logement
 - votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
 - le nom et adresse de votre bailleur
 - le montant de vos ressources en 2010 et 2011
 - le montant du loyer et des charges locatives
- et selon votre situation :
- le numéro d'allocataire de vos parents et leur Caf d'appartenance.

Et toujours...

Les **conseils** sur votre aide au logement sont **aussi par téléphone au 0810 29 29 29***

**Du lundi au vendredi, de 9h à 16h30. Prix d'un appel local depuis un poste fixe, sauf surcoût éventuel depuis un mobile selon les opérateurs.*





Réponses au quizz

1. Réponse : b.

Si les branches empiètent sur la propriété voisine, vous devez les élaguer. À défaut, votre voisin peut vous obliger à couper les branches qui dépassent sur son terrain. En revanche, il ne peut pas prendre l'initiative de les couper lui-même.

2. Réponse : a.

La servitude du tour d'échelle vous autorise à passer chez votre voisin pour effectuer les travaux, mais pas à n'importe quelles conditions! Les travaux doivent être indispensables, le passage est limité dans le temps et dans l'espace. De plus, cela ne vous dispense pas de prendre certaines précautions pour ne pas causer de dégradations chez votre voisin qui pourrait vous demander une indemnité.

3. Réponse : b.

En tant que bénéficiaire du passage, vous devez indemniser celui qui "subit" cette servitude. Plusieurs types de dommages peuvent engendrer cette indemnisation (arbres arrachés, bruit, va-et-vient, moins-value subie par le terrain...).Le montant de l'indemnité, fixé à l'amiable ou par le tribunal, variera en fonction de la nature de dommage occasionné. Elle pourra être versée en une seule fois sous forme de capital ou périodiquement.

4. Réponse : c.

Tant qu'ils sont sur les branches, les fruits sont au propriétaire de l'arbre, même si les branches surplombent votre jardin. En revanche, les fruits tombés "naturellement" sont au propriétaire du terrain sur lequel ils se trouvent (à condition de ne pas provoquer la chute des fruits en secouant les branches !).

5. Réponse : b.

Les aboiements entrent dans la catégorie des bruits de comportement ou des bruits domestiques. Si votre chien aboie tous les jours ou de longues heures durant, vos voisins sont en droit de vous demander de le faire taire. Si la diplomatie ne suffit pas, ils pourront faire appel aux forces publiques pour faire constater l'infraction et dresser un procès-verbal avec mise en demeure de remédier au problème. Faute de résultat, vous risquez une amende, voire la confiscation de l'animal.

6. Réponse : a, b, et c !

En fait, tout dépend de la nature des travaux. Les travaux de peinture, revêtement de sol ou de modification des cloisons intérieures sont dispensés d'autorisation. Aucun problème, par exemple, pour ouvrir une cuisine américaine si vous ne touchez pas aux murs porteurs. En revanche, si les travaux concernent une partie commune, modifiant l'aspect extérieur de l'immeuble ou risquant de porter atteinte à la solidité, vous devrez obtenir l'autorisation de l'assemblée générale des copropriétaires. En ce qui concerne vos voisins, les travaux ne doivent pas entraver leur droit de passage, ni créer une gêne (bruits...).

7. Réponse : c.

Chaque propriétaire du mur mitoyen peut y adosser des plantations en espalier. Ces plantations ne doivent pas dépasser la hauteur du mur ni l'endommager. Dans ces conditions, votre voisin n'a pas à vous demander d'autorisation, mais sa responsabilité peut être mise en cause si les plantations vous causent des dommages.



ÉLAGAGE

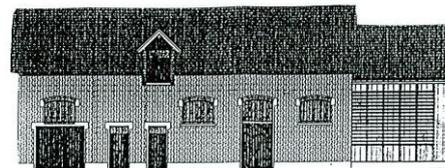
Si vos branches d'arbres avancent sur le domaine public...

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des trottoirs, routes, chemins ruraux, doivent être coupées.

Ceci, à la diligence des propriétaires, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage des véhicules sans les contraindre de faire des écarts sur la partie gauche de la chaussée en raison du débord excessif des plantations de grande hauteur.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb de la limite de propriété.

BIBLIOTHÈQUE DE ROCHEFORT



Horaires

Lundi : 9h00 / 12h00 (sauf vacances scolaires)

Mardi : 9h00 / 12h00 – 16h30 / 18h30

Mercredi et Samedi : 14h30 / 18h00

Contact

2, Chemin sous la Ville

01 30 88 40 62

78730 Rochefort-en-Yvelines

bib.rochefort@wanadoo.fr

Tarifs 2013

Adhésion individuelle : 20 €

Adhésion Famille : 25 €

Photocopies et Impression Internet : 0,20 €

Heure du Conte :

Mercredi 25 septembre - Mercredi 16 octobre - Mercredi 27 novembre – Mercredi 18 décembre

L'heure du conte a lieu le dernier mercredi du mois sauf pendant les vacances scolaires (dans ce cas, elle est avancée au mercredi précédant les vacances)

L'heure du conte débute à 15h30 et convient aux enfants à partir de 4/5 ans.

L'heure du conte, c'est le plaisir d'écouter, de regarder et de découvrir contes, albums, livres animés et kamishibai...

Exposition :

Du 5 Octobre au 23 Octobre : Exposition photo « L'Ouest américain ». Henri-Noël Vial expose ses photographies de paysages urbains et des grands espaces. A découvrir absolument !

Liseuses :

A partir d'octobre, vous pourrez emprunter à la bibliothèque une liseuse électronique pour découvrir ce nouveau support de lecture. Une cinquantaine de romans dont des nouveautés de la rentrée littéraire vous seront ainsi proposés. Cette expérience durera six mois (les liseuses nous sont prêtées par la Bibliothèque Départementale des Yvelines). A essayer !

Notre sélection de la rentrée littéraire vous attend tout au long de ce premier trimestre. Quelques très belles lectures déjà repérées !

Sans oublier une thématique sur l'Afrique durant le mois de septembre.

Bonne rentrée à tous!

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION A.D.M.R. DE SAINT ARNOULT EN YVELINES



Aide à domicile en milieu rural de qualité pour personnes âgées.

C'est encore chez soi qu'on est le mieux.

Les objectifs et les actions de notre association, renouvelés d'année en année, sont en perpétuelle progression suite à une demande de plus en plus importante des familles. Nous permettons ainsi aux familles, aux personnes isolées, âgées ou handicapées de bien vivre chez elles, aux côtés de leurs proches en apportant un service adapté à leurs attentes et à leurs besoins, en particulier dans le domaine de l'hygiène.

Notre association gère le Service des Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour personnes âgées ou handicapées.

Nos activités :

1. l'association ADMR

- a. Gestion du personnel des différentes structures de services.
- b. Installation et le suivi technique de la télé alarme FILIEN.
- c. Coordination du service ENTR'AIDE.

2. le SSIAD (service des soins infirmiers à domicile), financé par la caisse d'assurance maladie, assure tout ce qui est médical. Avec une ordonnance du médecin, la personne âgée ou handicapée bénéficie gratuitement des soins.

3. L'antenne DOMYLIA Sud Yvelines :

- a. Gestion de l'activité des aides ménagères. Ce service est mis en place avec des assistantes sociales permettant ainsi de monter les dossiers pour certaines prises en charge par les différents organismes (Conseil Général, Mutuelle....)
- b. Service du portage des repas à domicile.

Dans le cadre du Plan Alzheimer, une équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) est opérationnelle sur tout le canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Nous nous déplaçons dans tout le canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines et notre aide est publique. Elle épaulé les municipalités dans le fonctionnement de leur service d'aide sociale.

Renseignements ADMR:

Service de soins infirmiers à domicile : 01 30 59 35 90

Service de Portage de repas à domicile : 01 30 59 39 44

Service d'Aide-Ménagères à domicile : 01 30 59 39 44



CAMPAGNE 2013 DE PRÉVENTION DES DÉFENESTRATIONS : **« FENÊTRE OUVERTE = DANGER »**



Chaque année en France, les chutes accidentelles de grande hauteur, plus communément appelées « défenestrations », font environ 250 victimes, en particulier chez les enfants de moins de 10 ans.

Cette campagne a pour objectif de sensibiliser le public sur le risque de défenestration et sur les mesures élémentaires à prendre.

ANNE ALEXANDRINE, 191 ANS, HABITANTE DE LONGVILLIERS

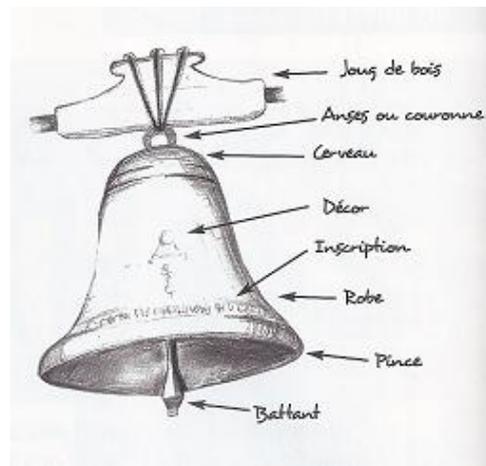
Un clocher dont on n'entend jamais le moindre son de cloche, convenez-en : il y a quelque chose qui cloche !

C'était le cas à l'église de Longvilliers : si on se risquait à faire sonner la cloche, on avait toutes les chances de la prendre sur la tête. Cette chère « Anne Alexandrine » (c'est son nom de baptême) avait donc été condamnée à rester muette, en suivant le principe de précaution.

Sur sa robe figure l'inscription suivante :

« L'an 1822 j'ai été nommée Anne Alexandrine par Messieurs Jacques Alexandre comte de Pourtalès et par Dame Anne Falcaunet son épouse en présence de Messieurs A. Philemon Bary maire et P. Etienne Genet adjoint et Monsieur Sébastien Letellier Marguillier de l'église de Longvilliers

Collin Frères, fondeurs. »



Au cours de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), les membres de la Commission se sont trouvés confrontés à la nécessité d'alerter les Longvillageois, en cas de survenance d'un sinistre sur la Commune. Des moyens modernes ont été étudiés, tels que des sirènes dans chaque hameau, reliées à un système de commande centrale, très coûteux. C'est alors qu'Anne Alexandrine a pointé son nez en assurant qu'elle pouvait se faire entendre de toute part, à la condition qu'on lui permette de s'exprimer à toute volée. Il suffirait pour cela qu'on la dote d'un joug tout neuf, moins cher que les sirènes.

C'est ainsi que le 6 août 2013, Anne Alexandrine s'est de nouveau fait entendre !



Dorénavant, chaque fois que vous le voudrez, vous pourrez vous faire sonner la cloche.

Qu'il s'agisse d'un sinistre, d'un enterrement, de la célébration d'une commémoration, d'un mariage ou d'un baptême :

il suffira de tirer sur la corde pour que le battant se tape la cloche,

et qu'Anne Alexandrine vous fasse entendre un son de cloche, qui remonte à 1822.

FÊTE DES PLANTES



Saint-Jean-de-Beauregard : Fête des Plantes, Fruits et Légumes les 20, 21 et 22 septembre.

Courson : *Journées des Plantes de Courson* d'automne : les **18, 19 et 20 octobre 2013**



PAROLES DE JARDINIER



Jusqu'au 29 septembre prochain, la 2^{ème} édition de Paroles de Jardiniers sera organisée par Yvelines Tourisme. Entre astuces, conseils et animations, ce rendez-vous est une mine.

Nous sommes nombreux à se passionner de nos jardins, véritable havres de paix et se mêlent plaisir de la nature et de la détente. A l'occasion de cette 2^{ème} édition de Paroles de Jardiniers, dédié à André Le Nôtre dont nous fêtons cette année les 400 ans de naissance, Yvelines Tourismes met à la disposition des visiteurs de nombreuses activités pour toute

la famille, réparties un peu partout dans le département.

Au programme de cet événement familial, des ateliers divers et variés (dégustation de produits régionaux, initiation au jardinage et au "jardi-troc", apprendre à cultiver un jardin...), des visites surprenantes de jardins habituellement fermés au public, des spectacles mêlant musique et jardins... Les choix sont nombreux, et vous trouverez sans en douter moult animations qui feront plaisir à chaque membre de votre famille.

Informations au 01 39 07 85 02. Programme et réservations sur paroles-de-jardiniers.fr



FÊTES DES VOISINS AU BOUC ETOURDI

Le dimanche 2 juin, sous un soleil radieux, une trentaine de familles se sont réunies, pour partager ensemble ce moment convivial.

La Sangria fut appréciée (il en restait peu à l'issue du repas). Elle a permis aux langues de se délier, aux nouveaux arrivants de se présenter, et aux anciens de les accueillir.



A la fin du repas, à la surprise générale, et à l'invitation de Monsieur et Madame DUGUÉ, la fête s'est poursuivie chez eux, au bord de la piscine. Un excellent groupe musical, amis de Christophe, a passionné tous les voisins avec une histoire de la Bossa Nova, illustrée pendant plus d'une heure par des refrains inoubliables et bien connus de tous : « Samba sur une seule note », « la fille d'Ipanema », les airs envoûtants d'ORFEU NEGRO, et bien d'autres encore.

Ah, quelle belle journée !

Merci à tous, et particulièrement à Virginie et Christophe DUGUÉ pour leur hospitalité, et pour les liens que seule la musique a le pouvoir de tisser.

FÊTES DES VOISINS (suite)



Bravo à tous ! Encore une fois, nous avons eu de très belles fêtes des voisins dans les hameaux, la convivialité et la bonne humeur étaient au rendez-vous ! Ambiance chaleureuse et très sympathique. Tous à vos agendas, rendez-vous l'année prochaine!!



REPORTAGE PHOTOS



Dans le cadre de son action pour le développement durable et l'environnement, la commune a effectué une séance de broyage en Mars 2013.



Vendredi 5 avril 2013
Inauguration du Parc relais du Plessis Mornay



Dimanche 28 avril 2013
Vide grenier à Longvilliers



Mercredi 8 mai 2013
Commémoration du 8 mai 1945.

HOMMAGE :

Norman HOOD nous a quittés le 15 mars 2013, il était le fils d'un aviateur tombé dans la plaine des Échelettes le 3 juin 1944. Il s'était beaucoup investi en invitant le 76 Squadron Halifax de la Royal Air Force lors de la commémoration du 8 mai 2011.





Jeudi 30 mai 2013 : 6 CCAS
Sortie de Guédelon (Yonne)



Des orchidées sauvages dans votre jardin! Ophrys
apifera ou Ophrys abeille Bouc Etourdi Juin 2013



Dimanche 9 juin 2013
Orage – Lavoir de La Bête



Passerelle – La Gloriette
Hameau de la Bête



Mercredi 19 juin 2013 : Orage au Bouc Etourdi



Abri bus – Hameau de la Bête



Samedi 22 juin 2013 – Fête des Écoles / Fête de Longvilliers



Samedi 22 juin 2013
Fête de Longvilliers / Fête des écoles – Hum... la bonne paëlla !!!!



Mardi 3 septembre 2013 – Rentrée scolaire à l'école maternelle de Longvilliers



Chemin creux chemin rural n°35 que les Huguenots de Bouc Etourdy empruntaient pour aller au temple du Plessis Mornay.



La croix huguenote

Découvrez le chemin des Huguenots à travers l'histoire du Plessis-Mornay lors des Journées du patrimoine :
Dimanche 15 septembre 2013 dans l'Église Saint Pierre de Longvilliers de 10h00 à 18h00.

L'équipe du Bulletin Municipal

Patrice CANAL,
Anne-Laure DUPONT,
Pascal GEORGE,
Catherine JAKUES,
Jeanne LASSIMOUILLAS,
Chantal LEFÈVRE,
Michel LECACHEUX,
Martine MEUNIER,
Martine PALFRAY,
Thomas ZUMBIEHL.

Conception et réalisation

L'équipe et le secrétariat.

Nous avons le plaisir de vous présenter ce numéro de « Vivre à Longvilliers »
entièrement conçu et réalisé par l'équipe du bulletin municipal.

BONNE LECTURE À TOUS!